



## Compte rendu GT Barème du mercredi 16 mai 2018

Aujourd'hui, le mercredi 16 mai 2018, s'est tenu le GT barème au Rectorat. Ce groupe de travail, paritaire, est chargé d'examiner les barèmes sur chaque vœu qu'exprime un PsyEN qui participe au mouvement intra-académique.

Cette année la nouveauté concernait la mise en place d'un mouvement traité au niveau du Rectorat pour les EDA. Le rectorat gère donc la mobilité de l'ensemble des PsyEN EDA et EDO, ce qui représente environ 380 collègues sur l'académie.

38 collègues EDA et 21 collègues EDO ont demandé à participer au mouvement intra-académique.

L'administration informe aussi les commissaires paritaires du résultat de l'examen des situations particulières des collègues, qu'elles soient **sociales ou médicales**. La reconnaissance par l'administration de ces demandes entraîne l'attribution de points de bonification sur certains vœux. Cette année la DRH devait se prononcer sur 9 demandes de situations particulières - les avis rendus par l'administration se font après avis des conseillers techniques académiques, à savoir médicaux et sociaux.

Sur ces 9 demandes, 5 ont été retenus par l'administration. Nous communiquerons directement avec ces collègues pour les en informer.

Par ailleurs, l'administration, par la voix de la DRH, a indiqué que le mouvement a été compliqué cette année pour les EDA.

### Analyse de la FSU :

*Cette déclaration fait suite aux nombreuses remarques et interpellation de la FSU concernant les difficultés que les PSYEN EDA ont rencontrées pour faire leurs vœux (manque de lisibilité des postes, difficultés de saisie des vœux,...). Par exemple, nous avons pointé l'impossibilité de faire un vœu commune sur la circonscription du Sud-Médoc puisque l'IEN est implantée à Bordeaux !*

*La FSU sera reçue prochainement par l'administration pour compléter notre de travail de suivi des situations et pour essayer d'améliorer l'accès aux informations (liste des écoles de rattachement, communes des circonscriptions) afin que les PSYEN puissent aborder le mouvement l'an prochain dans les meilleures conditions possibles.*

Au vue des difficultés rencontrées, l'administration a donc décidé de mettre en place un **Mouvement Complémentaire** (MC) à destination des EDA.

Une circulaire va être adressée à tous les personnels EDA sous peu. Elle précisera les modalités de ce mouvement « intra-circonscription ».

- Ce MC « intra-circonscription » se fera après la publication des résultats du mouvement intra-académique suite à la CAPA qui aura lieu entre le 18 et 20 juin.
- Ce mouvement peut concerner tous les EDA y compris ceux qui n'ont participé au mouvement intra-académique.
- Le MC sera manuel et se fera par le renseignement d'une fiche papier qui devra être renvoyée au rectorat avant le 28 Juin.
- Les éléments de barèmes qui seront appréciés seront l'échelon et l'ancienneté dans le poste.
- Les résultats de ce mouvement seront connus lors du GT révision d'affectation (prévu le 5 juillet 2018).

#### Analyse de la FSU :

*Ce mouvement complémentaire constitue une nouveauté pour les psychologues EDA. Il a été rendu obligatoire car nous ne pouvons plus faire des vœux directement sur nos écoles de rattachement lors du mouvement intra-académique. La FSU a œuvré pour que l'école de rattachement figure à nouveau sur les arrêtés de nomination (RAD) ce qui devrait être le cas l'an prochain. Nous sommes donc titulaires d'une circonscription (mouvement intra académique) mais rattachés administrativement à une école (mouvement intra circonscription). Ce mouvement complémentaire (MC) permet donc une mobilité à l'intérieur de la circonscription sans pour autant perdre les points d'anciennetés dans le poste qui sont en fait liés à l'ancienneté dans la circonscription.*

*Si ce mouvement complémentaire permet de garantir un rattachement sur une école et pas seulement sur une circonscription il retarde les résultats du mouvement qui sera très tardif dans l'année (5 juillet).*

*La FSU a demandé à ce que soit diffusée la liste académique des écoles de rattachement par circonscription.*

Dernière précision : En ce qui concerne les écoles de rattachement, l'administration a précisé que les IEN ne pouvaient déplacer l'école de rattachement d'un psychologue EDA qu'avec l'accord de ce dernier.

Les élus de la FSU restent à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Pour nous contacter : [psyen.bordeaux@fsu.fr](mailto:psyen.bordeaux@fsu.fr)

Les élus.es FSU à la CAPA PsyEN  
SNES et SNUipp-FSU

Françoise DALIA, Sylvie DESHAYES, Véronique MERIAUX, Nicole HOYIEZ-DAGNAUD  
Philippe FRANCO, Jean RUSTIQUE